

Procès Verbal n° 11. Réunion du vendredi 3 mars 2006

Assemblée générale ordinaire de l'association « Forestiers du Monde »

Etaient présents,
au titre du conseil d'administration (article 5 des statuts):

Jean-Noël CABASSY, co-fondateur,

en qualité d'adhérents :

Josette AUCOIN, Christine BEYLI-CABASSY, Vincent GILLET (Réfèrent Entomofaune), Bernard LECLERCQ,

Excusés au titre du conseil d'administration (article 5 des statuts) :

Sébastien NAVASQUEZ, Pascal CHARGERER, Pascal OBSTETAR, Laurent GAUTHIER, François DUGAST, co-fondateurs.

Lieu de réunion : Siège de l'Association, 42 B avenue Victor Hugo à Dijon

Horaire : 20h00 – 23h00

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès verbal n°10 du vendredi 9 décembre 2005
- 2 - Traitement des adhésions (Christiane VERCHERE, Josette AUCOIN)
- 3 - Election des membres du Conseil d'administration
- 4 – Reforestation pédagogique du dépôt de produits inertes de Premeaux-Prissey
- 5 - Plan départemental de production de la biodiversité. *Etat d'avancement*
- 6 - Conception d'une exposition pour le compte du GIE Toison d'Or
Thème suggéré: produire la biodiversité au quotidien
- 7- Projet de définition législative du Régime Forestier
- 8 - Guide pédagogique «Bâtir la forêt ». *Etat d'avancement*
- 9 – Création forestière biodiverse d'Arleuf. *Etat d'avancement*
- 10 – Convention Ligue de l'enseignement Côte d'Or-FDM animations avec le Grand Dijon
- 11 – Autorisation de détention et transport de spécimens d'espèces protégées.
- 12 - Dates à retenir sur votre agenda

1- Approbation du procès verbal n°10 de l'assemblée générale du 9 décembre 2005

Le procès verbal n°10 de l'assemblée générale du 9 décembre 2005 est approuvé.

2 - Traitement des adhésions

Les adhésions des citoyennes suivantes sont approuvées conformément à l'article 3 des statuts :
Christiane VERCHERE, Josette AUCOIN

Les nouveaux adhérents déclarent avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, de la charte déontologique et partager les valeurs humanistes et environnementales portées par « Forestiers du Monde ».

L'attention des adhérents est attirée sur l'usage ordinaire en vigueur au sein de « Forestiers du Monde » du courriel (courrier électronique) pour les convocations, les invitations et les diffusions d'informations.

Michel LAGARDE est nommé membre d'honneur au regard du soutien apporté au projet de définition législative du régime forestier.

Le montant de la cotisation annuelle 2006 est fixé à 20€ (paiement par chèque libellé à l'ordre de Forestiers du Monde adressé au siège national).

3 - Election des membres du Conseil d'administration

Les adhérents ont été invités à voter par courrier ou à remettre en séance leur vote. Le dépouillement des votes secrets est effectué en séance. Sur 33 adhérents-votants inscrits, 23 votes ont été exprimés. 1 bulletin est déclaré nul.

Sont élus à ce jour (**candidatures à la fonction de membres du Conseil d'Administration exprimées préalablement à l'élection**) en qualité de membres du Conseil d'Administration les adhérents suivants :

Pascal OBSTETAR (22 votes)
Pascal CHARGERRE (20 votes)
François DUGAST (22 votes)
Laurent GAUTHIER (21 votes)
Jean-Noël CABASSY (22 votes)
Christine BEYLI-CABASSY (20 votes)

Les adhérents (candidatures à la fonction de membres du Conseil d'Administration non exprimées préalablement à l'élection) dont les noms suivent sont invités par courrier ou courriel à se prononcer pour l'exercice de la responsabilité de membres du Conseil d'Administration ou de suppléants:

Pierre BEAUDESSON (4 votes)
Sébastien NAVASQUES (3 votes)
Jaime SAIZ (3 votes)
Sylvie JOUVENCEAU (3 votes)
Vincent GILLET (3 votes)

Le conseil d'administration sera définitivement constitué à l'occasion de la prochaine assemblée générale. Il sera chargé de procéder à l'élection du bureau et au choix d'une présidence unique ou collégiale. D'ici là, les membres du Conseil d'Administration élus exercent une présidence collégiale.

4 – Reforestation pédagogique du dépôt de produits inertes de Premeaux-Prissey

Le projet coordonné par Sylvie JOUVENCEAU entre dans la phase concrète avec la présentation par les écoliers au Maire (en écharpe tricolore pour la leçon d'éducation civique) de la commune de PREMEAUX-PRISSEY des possibilités imaginées pour disposer les plants sur la parcelle de la nouvelle forêt biodiverse. Le Conseil Municipal, propriétaire du site s'est prononcé. Une disposition des plants est arrêtée. Les écoliers ont également pris en charge l'invitation des médias locaux. Les dates d'interventions pédagogiques sur site sont arrêtées :

Samedi 4 mars 2006 au matin : pose des jalons avec les écoliers (effectuée à ce jour avec la neige !)
Samedi 25 mars 2006 au matin : plantation avec les écoliers et accueil des médias
Samedi 25 mars 2006 après midi : accueil des citoyens de la commune invités par la municipalité
Mercredi 29 mars 2006 matinée : accueil section maternelle et enfants de l'IME Ste-Anne de Dijon.
Samedi 1^{er} avril 2006 matinée : paillage des plants avec les écoliers.

Il est envisagé de remettre également à titre symbolique un plant forestier à chaque enfant afin qu'il puisse également planter un arbre sur la propriété familiale, où chez des amis.

Les adhérents sont invités aux dates qui leur conviennent.

5 - Plan départemental de production de la biodiversité

Afin de préparer les rencontres avec les institutions politiques et de soumettre une proposition concrète, l'idée de la création et de la promotion d'un label « France Vivante », accessible aux seules communes, imaginé par Vincent GILLET est présentée en séance. Il est joint à ce présent procès verbal afin d'être enrichi des propositions des adhérents. **Tous les adhérents sont également invités à affiner la proposition afin d'assurer qu'un tel label ne puisse être exploité trop facilement par le lobby de la chasse, lobby engagé dans des actions de créations de haies cynégétiques ou jachères faune sauvage, actions de nature à créer de la biodiversité profitable à d'autres espèces que la seule faune sauvage « gibier ».**

6 - Exposition « Produire la biodiversité au quotidien » pour le compte du GIE Toison d'Or

A la demande du GIE Toison d'Or, FDM est chargée de concevoir une exposition destinée au Centre Commercial de la Toison d'Or. Les possibilités de créations de sites de production de biodiversité seront les thématiques de la série de panneaux de l'exposition programmée pour octobre 2006. A savoir : Les créations

de mares, les créations forestières biodiverses, les créations de haies bocagères ou forestières, les créations de friches arborées ou non, de pelouses végétales, les créations de murets en pierre sèche, les accotements de chemins ruraux, de routes forestières, les emprises des bandes de servitudes (EDF, GDF, téléphonie, etc), les surfaces forestières au sein desquelles sont désignés des arbres sains destinés à produire des gros vieux arbres morts, les réhabilitations de carrières, etc.

Cette proposition sera présentée au GIE Toison d'Or pour avis. Elle pourra judicieusement être valorisée par la suite à l'occasion des journées de l'Education relative à l'Environnement dans le cadre du dispositif SFFERE (Système de Formation de Formateurs en Education Relative à l'Environnement), le thème 2006-2007 sélectionné étant celui de la biodiversité.

7 - Projet de définition législative du Régime Forestier

Un argumentaire juridique volontairement sommaire (un feuillet A4 recto) rédigé par Michel LAGARDE fut joint aux courriers de FDM adressés au cours du mois de février 2006 aux ONGE et syndicats suivants : France Nature Environnement (Sébastien GENEST), WWF-France (Daniel VALLAURI), SNAF-UNSA (Jean PALKA), SNTF (Stéphane RICHARD), SNUPFEN-SOLIDAIRES (Philippe BERGER), SNPA-FO (Marc COULON) , CGT-FORÊT (Pascal LECLERCQ), SAPMA-UNSA (Michel ABLANCOURT). Les réponses sont attendues.

8 - Guide pédagogique «Bâtir la forêt »

La maquette du guide pédagogique est achevée (corrections effectuées et préface rédigée). A ce jour, notre illustrateur prestataire Emmanuel BEAUDESSON doit nous livrer 15 photocopies couleurs, destinées aux divers partenaires, dont notamment les maires de Pasques et d'Ouges, le Conseil régional de Bourgogne, la Caisse d'Epargne de Bourgogne, l'Association Bourguignonne de Certification Forestière , le réseau régional « A l'Ecole de la Forêt », le GIE Toison d'Or, les Enseignants porteurs des créations forestières de Pasques et Ouges afin de présenter la maquette définitive et obtenir les validations des logotypes présents sur la couverture. Une fois ces validations acquises, le bon à tirer sera émis et dans les 15 jours suivants, 1200 exemplaires seront alors livrés au siège de l'association. Chaque adhérent recevra un exemplaire du guide afin d'en assurer l'éventuelle promotion auprès de son réseau de relations.

9 – Création forestière biodiverse d'Arleuf

La convention EDF-FDM fut signée le 22 décembre 2005. 800 euros de dons (en lieu et place de 760 euros) ont été encaissés. Un premier courrier de remerciements aux donateurs accompagnés d'un reçu « dons aux œuvres » a été adressé par FDM avant le 31 décembre 2005. La facture de 760 euros à l'encontre d'EDF (abondement prévu par la convention) est émise. La représentation Nièvre et Morvan de FDM dirigée par Sylvain MATHIEU fut informée de la signature effective de cette convention et de la possibilité pour FDM de financer totalement une création forestière biodiverse. Le Conseil municipal d'ARLEUF (58) fut informé le 26 janvier 2006 par FDM-Nièvre et Morvan de l'opportunité présente au regard de la possibilité détectée par Sylvain MATHIEU de créer à proximité immédiate de l'école d'ARLEUF une forêt pédagogique biodiverse.

10 – Convention Ligue de l'enseignement Côte d'Or-FDM. Animations avec le Grand Dijon

La proposition de convention relative au programme d'actions pédagogiques destinées aux écoles, mis en œuvre par le Grand Dijon et confié à la Ligue de l'Enseignement de Côte d'Or, élaborée entre FDM et ladite ligue est dans les mains du Président de la Ligue pour avis. Selon les termes de cette convention, FDM s'engage notamment à remettre à la ligue le programme complet des animations pédagogiques conçues par les animateurs bénévoles suivants : Vincent GILLET, Laurent GAUTHIER, François DUGAST, Bernard LECLERCQ et Jean-Noël CABASSY. **Il appartient aux animateurs de rédiger les fiches de présentation des animations et de les adresser à Jean-Noël CABASSY.** Les interventions en classe doivent s'inspirer du modèle relatif au cycle de l'arbre et l'intervention de l'Homme dans ce cycle conçu avec l'appui de Magalie JEUDY. Les dates des interventions pédagogiques en classe et sur le terrain seront indiquées sur la fiche de présentation de l'animation.

11 – Autorisation de détention et transport de spécimens d'espèces protégées

Une attestation de la préfecture du Jura en date du 24 janvier 2006 fut adressée à 18 bénévoles de FDM. Elle précise le caractère temporaire de l'autorisation légale de transport et détention de spécimens de la faune sauvage au regard des délais d'instructions dans les services habilités à savoir les Directions régionales de l'Environnement de Franche-Comté, Bourgogne et Rhône-Alpes, le Conseil National de la protection de la Nature et le ministère de l'Ecologie et du développement durable. Elle traduit sur le plan juridique l'engagement historique de Forestiers du Monde à apporter son concours bénévole à l'acheminement au centre de sauvegarde de la faune sauvage de spécimens blessés d'espèces protégées de la faune sauvage.

Au regard de l'*influenza aviaire* (grippe aviaire) actuellement présente en France, nous rappelons les consignes reçues le 17 février 2006 du centre de sauvegarde de la faune sauvage et transférées aux adhérents par courriel :

« *En cas de découverte d'un oiseau blessé ou de sollicitation par un particulier, les règles habituelles s'appliquent :*

- *port de gants (cuir) par dessus des gants (latex) si vous en avez.....*
- *lavage des mains après chaque manipulation*
- *"stockage" temporaire les oiseaux s'ils doivent attendre une nuit ou un jour pour le transfert vers le centre, dans une remise ou un garage, pas dans les pièces de vie.*
- *information de l'ONCFS en cas de découverte de cadavres suspects.*

La sensibilité des autres espèces n'est pas connue, et à ce jour aucun rapace ou passereau n'a été découvert mort de H5N1. Leurs moeurs peu grégaires en font a priori un groupe beaucoup moins exposé à la contamination. »

Un courrier de FDM fut adressé le 17 février 2006 à la DSV 21 pour demander à bénéficier de toute information utile au profit des bénévoles de FDM désireux de poursuivre la collecte et l'acheminement de spécimens blessés d'espèces de l'avifaune sauvage. Aucune réponse à ce jour.

11 - Dates à retenir sur votre agenda :

Samedi 25 mars 2006

Reforestation du site de dépôt de produits inertes de Premeaux-Prissey.

Contact pour toute information Sylvie JOUVENCEAU au 03 80 61 08 68

Vendredi 9 juin 2006

Prochaine assemblée générale

Ces assemblées sont l'occasion de faire un point sur les dossiers en cours ou d'évoquer l'engagement de l'association sur un nouveau dossier.

Lieu proposé : Premeaux-Prissey (famille JOUVENCEAU) pour découvrir la réhabilitation forestière pédagogique biodiversée réalisée cette année scolaire.

Horaires : 20h00 à 22h00.